la cgt
CAPGEMINI

FLASH CSE INFRA

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES : ÇA VA REPARTIR ?

Avec 2 mois de retard, le CSE a pu enfin prendre connaissance du chiffre d'affaires réalisé au 1er trimestre 2025 par Capgemini Infra. Il est en baisse de -7,5 % par rapport à celui du 1er trimestre 2024, mais c'est à comparer avec la baisse de -10 % des effectifs CSS (facturables à des clients) durant la même période. Pour la 1ère fois depuis longtemps, il est en phase avec les prévisions : un peu plus de clairvoyance de la part de la direction? A confirmer, la direction projetant une reprise à partir du 2e trimestre 2025.

LA CGT DÉFEND LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉES

En avril 2023, une fenêtre tombe sur le site Toulousain de Mesplé manquant de blesser un salarié. En juin 2023, un représentant CGT déclenche un DGI (Danger Grave et Imminent) après avoir constaté que trois autres fenêtres avaient également été condamnées en raison de leurs chutes. La direction, qui aurait dû ouvrir une enquête immédiatement, tarde à le faire, minimisant le risque malgré nos nombreuses relances.

En octobre 2023, une nouvelle fenêtre tombe, à côté d'un salarié. Le même représentant interpelle à nouveau sur l'urgence de la situation la direction qui prend enfin le problème au sérieux et ouvre l'enquête le 14 décembre 2023. L'enquête, obligatoire, a révélé l'existence de plusieurs autres fenêtres défectueuses, que la direction a fini par remplacer plus de six mois plus tard. Avec comme solution de remplacer une fenêtre par bureau et de condamner toutes les autres. Cette solution étant insatisfaisante, le DGI est resté ouvert car c'était toutes les fenêtres qu'il fallait changer.
Le déménagement des salariéEs de Capgemini de Mesplé vers le site Eisenhower en décembre 2024 a finalement mis fin à ce DGI.

Quelles mesures ont été prises pour prévenir ce type de problème sur les autres sites ? La direction de Capgemini Infra a répondu qu'elle « pensait que le CRES s'en occupait ». On est rassurés…

LE CSE DÉFEND-IL LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉES ?

Le 26 février, à une réunion préparatoire du CSE, la CFDT exprimait son souhait de lancer une expertise libre sur la santé au travail, en partant du constat que le nombre de décès de salariéEs avait beaucoup augmenté en 2024 sur le périmètre Infra. La CFTC a fait part de ses réticences vis-à-vis d'une expertise. La CGT a rappelé les limites de l'expertise libre, la direction n'a aucune obligation de fournir des éléments supplémentaires par rapport à ceux dont dispose déjà le CSE.

Des réunions de travail entre éluEs ont fait ressortir qu'il fallait étendre le sujet à l'ensemble des problématiques de conditions de travail et analyser leur impact sur la santé des salariéEs. Rien de surprenant, la CGT avait été à l'initiative d'un CSE extra qui avait voté un risque grave à une très large majorité en 2021. Sous la pression de la direction, le CSE était revenu sur ce risque grave pour en faire une simple enquête. Les conditions de travail des salariéEs ne se sont évidemment pas améliorées depuis.

Finalement, le CSE du 24 avril a voté à l'unanimité une expertise. Euh non, pas une expertise, car la CFTC ne voulait pas froisser la direction, mais un conseil pour accompagner le CSE dans ses travaux. La CGT a proposé le cabinet d'expertise Degest, spécialisé et reconnu depuis plus de 40 ans pour son travail sur les conditions de travail. La CFDT a imposé le cabinet d'expertise Egide, qui n'a pas de référence en la matière, il n'existe que depuis 2 ans.

Le CSE semble partir sur un questionnaire aux salariéEs concernant leurs conditions de travail. La CGT invite à répondre à ce questionnaire, dès qu'il sera disponible. Elle continuera à s'inscrire dans ce travail collectif du CSE, tout en restant vigilante sur la manière dont il sera mené et sur l'utilisation qui sera fait de ses résultats.

POURQUOI VOTER EN MAI 2025 SUR LES « LINÉAIRES » DE L'ÉTÉ 2026 ?

« Linéaires » veut dire locations pré-réservées par le CSE et proposées aux salariéEs, dans le jargon de la commission ASC (Activités Sociales et Culturelles). Celle-ci présente 12 locations en France et en Espagne de 8 fournisseurs sur une durée de 8 semaines à l'été 2026. A noter qu'il n'y a pas eu de « linéaires » en 2024 et 2025, car il n'y avait plus assez d'argent dans les caisses du budget ASC, suite au trou creusé en 2023 par la mauvaise gestion de la majorité CFDT-CFTC-FO-UNSA. A noter aussi que le nombre de locations prévues pour 2026 est la moitié de celles de 2023, la raison est budgétaire, il ne faut pas dépasser 70000 euros, car il faut bien rembourser l'emprunt qui a servi à éponger la dette.

La commission ASC a tenu absolument à ce que le CSE vote les « linéaires » 2026. La CGT s'est abstenue, ne comprenant pas malgré ses demandes sur quoi portait précisément ce vote. Pas sur le budget alloué, puisqu'il devra de toute façon faire partie du budget ASC 2026 qui devrait être voté en fin d'année. Pas non plus sur les règles d'attribution aux salariéEs, puisqu'il n'en a pas été question. En tout cas, pas sur les locations présentées, puisque la commission ASC a déclaré que rien n'était finalisé, les négociations avec les fournisseurs n'ayant pas commencé : unE éluE CGT a alors proposé de contacter l'ANCAV-SC, qui est un réseau associatif de petits fournisseurs locaux dans le domaine du tourisme social et solidaire. Alors pourquoi ce vote ? Peut-être tout simplement pour tenter de bâillonner et de mettre devant le fait accompli les organisations syndicales, dont la CGT, qui ont été écartées de cette commission ASC.